



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 13 avril 2016 à 18h30

Le treize avril deux mil seize, à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard SLEDZ.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

**Etaient présents** : Messieurs Edouard SLEDZ, Didier MAILLY, Emile PINOY, Jean-Paul DAMBRINE, Bruno LEFEBVRE, Francis MERIAUX, Olivier DUFRENOY et Christophe BRICOUT

Mesdames Olivia LECOMTE, Bernadette FRAYBIN, Marie-Ange ZIMMER et Stéphanie PREVOT

**Absents excusés sans procuration** : Fabien BESIN et Françoise BURY

**Secrétaire de séance** : Madame Olivia LECOMTE

### **1) Vote du Compte Administratif 2015**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier MAILLY, Adjoint au maire, chargé des finances communales,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les décisions modificatives de l'exercice 2015,
- après avoir considéré le Compte Administratif 2015 dressé par Monsieur Edouard SLEDZ, Maire de la commune, dont les résultats sont résumés ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	412 178.07 €	424 730.06 €
Dépenses de l'exercice	400 547.78 €	338 634.76 €
Résultat de l'exercice 2014	+ 44 531.73 €	- 67 455.78 €
RAR 2015		D : 30000.00 €
Résultats définitifs de 2015	+ <b>37 522.50 €</b>	

Reconnaît la sincérité des résultats, et vote le Compte Administratif 2015 de Monsieur le Maire, à l'unanimité (11 voix POUR), Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

### **2) Approbation du Compte de Gestion 2015**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Edouard SLEDZ.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,  
Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures toutes les opérations réelles ou d'ordre qui devaient l'être et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice considéré et sur l'exécution du Budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, budgets annexes et leurs valeurs inactives.

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

### **3) Vote du Budget Primitif 2016**

La Commission Administrative après en avoir délibéré vote le budget primitif de l'année 2016, à 12 voix pour et 0 voix contre, qui s'équilibre en recettes et en dépenses en section d'investissement à 295 487.52 € et en section de fonctionnement à 355 112.50 €

### **4) Vote des Taux des impôts locaux**

Monsieur le Maire et l'adjoint aux finances proposent aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'augmentation ou le maintien des taux des trois taxes communales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 12 voix POUR, et 0 voix CONTRE, le maintien des taux, comme énoncés ci-dessous :

- taxe d'habitation : 13.73%
- taxe foncière propriété bâti 10.39%
- taxe foncière propriété non bâti 43.22%

### **5) Vote des Subventions aux Associations**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le versement d'une subvention aux associations du village. Le Conseil Municipal, après concertation, décide d'allouer la somme de :

- 100 € à l'association les Babyboomers,
- 100 € à la Paroisse St Joseph,
- 150 € à l'Association de Parents d'Elèves de Cagnoncles,
- 50 € aux Donneurs de sang,
- 700 € pour le forain Monsieur TERRAGE,
- 50 € à l'ASPEC,
- 150 € à l'association des Amis du Clocher,

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016.

## **6) Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2016, dont le montant est de 50€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- De renouveler l'adhésion auprès de la Fondation du Patrimoine du Nord-Pas-de-Calais
- D'accepter de verser la cotisation de 50 €.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016.

## **7) Délibération fixant les modalités de paiement pour les locations de la Salle des fêtes.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à la visite du Trésorier Mr Hodent, il faut prendre les paiements de la location de la Salle des fêtes soit par chèque à l'ordre du Trésor Public soit en numéraire.

Il précise également qu'un forfait de 50€ sera demandé, pour la livraison des tables et chaises lors d'une location de mobilier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les modalités de paiement des locations de Salle des fêtes ainsi que le forfait de livraison du mobilier.**

**Fin de séance 20h15**